

Prévention : enjeu économique & social

En 2022, le BTP souffre encore d'un déficit d'image, lié aux conditions de travail (exigences, nuisances, AT ...), **qui le rend moins attractif que d'autres secteurs d'activité.**

La prévention des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail peuvent contribuer à améliorer l'image des métiers de ce secteur industriel.

En 2021 le BTP c'est :

1 778 000 actifs soit 7,2% de la population active hors chômage

La prévention primaire consiste à éviter l'apparition, le développement de pathologies, ou d'incapacités.

Depuis plusieurs années, les statistiques de la CNAMTS montrent une amélioration des AT et MP.



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

➤ Sinistralité AT/MP2021 CTN B / BTP(CNAM) :

En raison du peu de représentativité des données de 2020 (année de crise sanitaire,) comparaison faite des données 2021 , avec celles de 2019

- ✓ L'indice de fréquence diminue de 51 à **47,7** avec une augmentation de 8 % du nombre de salariés dans le BTP entre 2019 et 2021
- ✓ Le nombre d'AT en 2021 **se situe un peu au-dessus de 2019, 752 accidents** de plus (**environ 89 000 AT**), *soit environ 1 % d'AT supplémentaire.*

Causes principales des AT dans le BTP :

- Manutentions manuelles : environ 50% des AT
- Chutes : 30 %, (dont 15 % de chutes de hauteur et 14 % de plain-pied.)
- Outillages à main : 13 %.

✓ **Le nombre de décès** : demeure toujours élevé : **126 morts** en 2021, particulièrement **chez les opérateurs nouvellement intégrés (jeunes < 25 ans , et intérimaires)**

Environ 10 % des décès du CTN B concernent *des salariés de moins de 25 ans*, (alors que tous secteurs confondus cette proportion est de 5 %.)

Chez les intérimaires, le nombre d'AT s'élève à 11 075, ce qui augmente de 12 % le nombre d'accidents du travail du secteur (dont 28 décès), ceci prouve *la surexposition des intérimaires par rapport aux salariés en CDI*

La Cnam a calculé **une sur-sinistralité de 22,2 %.chez les intérimaires du BTP**

Causes principales de décès liés aux AT dans le BTP

- Malaises (hors risque routier) : 54
- Chute de hauteur : 24
- Risque routier (y compris malaises) : 14



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Chute agent matériel (tombant sur un opérateur) : 11
- Perte contrôle moyen transport / équipement manutention : 5
- Contact direct électrique direct: 3

✓ **Accidents de trajet** :

Depuis 2018 , une tendance à la hausse du nombre de ces accidents, est observée dans le CTN B

Cependant, on notera que le nombre de décès liés au risque routier passe de 39 en 2019 à 27 en 2021.

✓ **L'indice de gravité** passe de 27,9 en 2019 à 24,8 en 2021, *mais cette évolution ne se reflète pas dans les AT mortels*

- ✓ **Le nombre de maladies professionnelles (MP)** diminue de 4,7 % par rapport à 2019, passant d'environ 7 300 MP à 7 007 MP.

Le classement des grandes familles de MP en 2021 reste comparable à celui de 2019, avec quelques variations: la part des TMS augmentant de 1,4 point, et celle des MP amiante baissant de 1,2 point.

- Les TMS, (**tableau MP 57**) représentent autour de **70 % des MP** du CTN B.
- Les affections chroniques d rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (**tableau MP 98**) représentent près de **10 % des MP** du CTN B (673 cas) deuxième cause de MP .
- Les autres MP sont moins nombreuses : 460 cas sont liés à l'amiante soi **6,6 % des MP** (1 % de moins qu'en 2019)

Les cancers de l'amiante représentent la moitié des nouvelles MP liées à l'amiante (proportion similaire à celle observée en 2019 et 2020) ; 32 % des MP amiante concernent les cancers broncho-pulmonaires ; les cancers liés à l'amiante sont en baisse, sauf en ce qui concerne les mésothéliomes.

Les pathologies non cancéreuses liées à l'amiante ne rattrapent pas les niveaux constatés en 2019.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Livret statistique de la sinistralité AT-MP 2021 du CTN B Industries du BTP

Synthèses et analyses statistiques de la sinistralité par CTN (depuis 2007)

Dans le BTP, **la multiplicité et la concomitance des expositions (poly expositions)** favorisent la survenue de pathologies professionnelles, ou à caractère professionnel, à court ou à long terme, accentuant la pénibilité au travail.

La prévention joue aussi un rôle clé : ***pour lutter contre la désinsertion professionnelle et limiter les risques d'inaptitude au travail ; (la loi du 02/08/2021 va dans ce sens) ; la prévention primaire doit être privilégiée***

Le monde de la santé au travail a dorénavant adopté les logiques de prévention primaire, secondaire et tertiaire

Le Plan santé au travail 4 (PST) met clairement en avant l'accent sur la prévention primaire



Les 3 niveaux de prévention



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

« Agir sur l'organisation pour éviter les accidents du travail" Hervé Lanouzière Directeur de l'Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP), ancien directeur de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) :

« A l'heure actuelle les entreprises sont encore très largement , dans une logique de prévention secondaire voire tertiaire.

L'entreprise met principalement la priorité sur les mesures techniques (protecteurs machines ...) et humaines (équipements de protection individuelle (EPI), formation ...) , mais l'analyse des AT graves met souvent en lumière **les carences organisationnelles**.

Dans toutes les situations de travail, l'organisation est un déterminant majeur de la sécurité du travail

Agir sur l'organisation « **remet en jeu** » les processus de travail mis en place par la direction dans une période, où les organisations de travail sont de plus en plus en tension, augmentant ainsi les situations à risques et donc d'accidents ; les préventeurs ne peuvent pas agir seuls »

« La culture de prévention ne consiste pas à connaître des principes cardinaux , et à appliquer des consignes , mais à s'en approprier la philosophie profonde , pour savoir réagir et les mettre en œuvre , *dans les situations de travail nombreuses , où ces consignes ne marchent pas, sans pour autant improviser ni se mettre en danger* ».

« C'est la différence entre ce qu'on appelle la « **sécurité réglée** » et la « **sécurité gérée** ».

- ✓ La première énonce les règles incontournables, indispensables, qu'il est de la responsabilité de l'employeur de prévoir et de faire respecter pour travailler en sécurité.
- ✓ La seconde concerne toutes les situations dans lesquelles les règles n'existent pas, ne s'appliquent pas, ne sont pas adaptées ou pas suffisantes parce que, comme l'ergonomie nous l'enseigne, *le travail réel s'ingénie tous les jours à déjouer le travail prescrit*, plaçant le travailleur dans l'obligation de récupérer et gérer des situations dégradées ou imprévues.

La culture de prévention se mesure donc à la capacité des travailleurs, individuellement et collectivement, *à identifier un risque surgissant à l'occasion d'un changement de circonstances ou dans une situation inédite*, et d'y faire face efficacement , en déployant la démarche découlant des principes généraux de prévention (PGP) »



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

« Cette culture ne passe pas par des formations descendantes, mais *par une restauration du dialogue professionnel avec la ligne hiérarchique* , au sein d'espaces de discussion sur le travail , en vue de résoudre des problèmes concrets. »

« Sur ce point, beaucoup reste à faire , et il est de la responsabilité de l'employeur d'instaurer et entretenir un tel environnement ; *c'est long, progressif et engageant* ».

C'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire de renforcer la diffusion **d'une solide culture de prévention en santé au travail en France et son appropriation par tous les acteurs.**

- ❖ **La prévention, n'est plus aussi à considérer seulement comme un bienfait social, mais aussi comme un facteur de « bénéfice de performances ».**

Selon les statistiques publiées chaque année par **Eurostat**, la Direction Générale Statistique de la Commission européenne, environ **un travailleur européen sur dix est confronté à un accident du travail ou à un problème de santé lié au travail.**

Les coûts engendrés par l'ensemble des accidents du travail et des problèmes de santé liés au travail constituent un lourd fardeau pour tous les acteurs économiques : la victime, les proches,

les collègues, l'entreprise, l'organisme d'assurance "accidents du travail/maladies professionnelles" (AT/MP), l'État, ainsi que la société en général.

Cette situation affecte en particulier la performance économique des entreprises :

*L'approche de la dimension économique de la prévention est relativement récente ; la prévention contrairement aux idées reçues, **a des répercussions positives sur la performance économique de l'entreprise**, qui s'engage dans des actions concrètes d'amélioration des conditions de travail ; **c'est est un « levier » de performance de l'entreprise.***

Une étude économique effectuée par l'OPPBTP le confirme : 101 cas de prévention illustrés avec bilans chiffrés.

En Savoir Plus :

La prévention une affaire rentable

Prévention et Performance

Prévention et performance d'entreprise. Panorama des approches et des points de vue INRS 07/2018



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

L'évaluation économique des actions de prévention, est devenue un outil courant

Une étude de l'IRSST permet de développer des connaissances et des outils en lien avec le calcul de la rentabilité des investissements en prévention des lésions professionnelles dans les entreprises.

Il s'agit d'un document de référence, dans lequel on présente et décrit les différents concepts méthodologiques liés à la réalisation d'une analyse de rentabilité portant sur la prévention des lésions professionnelles

Comment peut-on estimer la rentabilité d'un investissement en prévention ? IRSST 20/10/2020

Dans 80 % des cas étudiés, le bilan prévention est jugé "excellent", avec une suppression ou une réduction forte du risque ; dans plus de 90 % des cas, l'impact économique effectif de l'action de prévention réalisée, s'est avéré positif.

Lorsqu'il ne l'était pas, des gains étaient bel et bien générés mais ne suffisaient pas à amortir les dépenses engagées.

En conclusion, l'OPPBTP constate que : **pour 1€ investi, le retour observé s'élève en moyenne à 2,19 €,**

Copyright (©) : Tous droits réservés Prévention Gagnante BTP

Soit un niveau similaire à celui calculé par l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) qui affirme en 2011 que « les entreprises peuvent espérer un retour potentiel de 2,20 € pour chaque euro investi dans la prévention, par année et par salarié »

Les TPE obtiennent le meilleur rendement moyen de : 3,11€ ;

Un quart des actions coûtent moins de 5000€, et ont un rendement dix fois supérieur à la moyenne.

Le retour sur investissement *moyen* est de 1,5 an (1,2 pour les petites entreprises).

Une étude d'EUROGIP (02 /2017) dénote aussi un effet positif entre, d'une part, le niveau de santé et sécurité au travail et, d'autre part, la performance économique globale des entreprises.

Celles-ci ont donc tout intérêt à investir dans la prévention des risques professionnels, et plus généralement à favoriser de bonnes conditions de travail.

C'est un véritable enjeu économique pour les MPE/TPE/PME

L'attention portée à la santé/sécurité, contribue **aux progrès de la performance globale de l'entreprise (Rapport Lecoq 07/2018).**



PREVENTION GAGNANTE BTP

En Savoir Plus :

Performance Economique

**Prévenir les risques professionnels : un enjeu économique pour l'entreprise
03/2017Eurogip**

- **Dans un rapport de recherche de l'International Social Security Association (ISSA)**

On trouve les résultats d'une étude internationale sur le thème :

«Coûts et avantages des investissements dans la sécurité et la santé au travail».

Top 5 des effets de la SST dans l'entreprise :

- ❖ Réduction des risques
- ❖ Meilleure sensibilisation aux risques
- ❖ Diminution des comportements dangereux et des accidents
- ❖ Amélioration de l'image de l'entreprise
- ❖ Renforcement de la culture d'entreprise

Top 5 des avantages de la SST :

- Amélioration de la motivation et de la satisfaction des salariés
- Amélioration de l'image de l'entreprise
- Prévention des perturbations
- Attention soutenue à la qualité

Rendement de la prévention :

1€ investi dans la prévention = retour potentiel de 2,20€

Rendement de la prévention: calcul du ratio coût-bénéfices de l'investissement dans la sécurité et la santé en entreprise International Social Security Association (ISSA) 2011

En Europe, *les MPE/TPE/PME représentent plus de 90 % de l'ensemble des entreprises (tous secteurs confondus), emploient 67 % de la population salariée* et participaient à hauteur de 57 % à la création de valeur ajoutée.

Cependant, leurs salariés sont plus exposés aux risques professionnels.

Les effets économiques des mesures de Santé et Sécurité au travail y sont trop souvent négligés.

La Santé Sécurité au Travail fait **“figure d'épouvantail”** pour certaines TPE/PME, apparaissant davantage comme

- Un poids supplémentaire sur les charges d'exploitation qu'un investissement d'avenir.
- Un ensemble d'exigences et de contraintes lourdes empêchant de travailler.

Une enquête INRS de 2014 auprès des petites entreprises montre que la prévention est encore perçue comme une contrainte.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

L'enquête ESENER 2 de 2014 par l'EU-OSHA (Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail) :

montre que 85% des entreprises de l'EU invoque **une obligation légale** pour gérer la sécurité santé au travail.

La prévention apparait encore comme une obligation, et ne fait pas encore partie de la culture des entreprises quel que soit le secteur.

En 10 /2017 l'enquête nationale auprès des artisans (IRIS ST, CAPEB, OPPBTP)

Montre que :

- 94% des chefs d'entreprises artisanales considèrent **que les actions de prévention** préservent la santé et la sécurité de leurs salariés
- 61% qu'elles donnent une bonne image de l'entreprise
- 52% qu'elles améliorent la performance de l'entreprise
- 64% déplorent un manque d'implication des salariés pour les questions de santé sécurité.

En France, l'argument du coût de la non-prévention n'est pas adapté pour les TPE

Leurs efforts de prévention n'affectent pas le coût de leur assurance, car celles-ci bénéficient **d'un taux de cotisation AT/MP collectif** afin qu'elles ne subissent pas le coût trop important d'une hausse de la cotisation que pourrait engendrer un accident ou une maladie liée au travail.

La tarification actuelle des AT et des MP n'incite pas suffisamment les entreprises à s'investir dans la prévention estime la Cour des comptes dans **son rapport sur la sécurité sociale publié le 04 /10/2018**.

L'institution plaide : "*Pour que la tarification des risques professionnels ait une incidence sur l'organisation du travail, l'employeur doit recevoir, à travers le taux de cotisation, un signal, qui sanctionne ou récompense le niveau et l'évolution de la sinistralité de sa propre entreprise*".

Ce n'est qu'en 2024 que les entreprises **comptant au moins 10 et moins de 20 salariés**, verront leur taux de cotisation AT/MP majoré de **10% maximum** (décret à paraître) **lorsqu'au moins un accident du travail ayant entraîné un arrêt de travail est intervenu, au cours de chacune des trois dernières années connues**.

Décret du 23 /12/2022 modifiant le décret du 14 /03/2017 modifiant les règles de tarification au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles du régime général JO 24/12



PREVENTION GAGNANTE BTP **Performance Economique**

Les coûts financiers indirects sont difficilement mesurables, mais ont néanmoins **à moyen et long terme** un fort impact sur la vie économique de l'entreprise.

La baisse du taux d'absentéisme de l'entreprise (en partie lié aux conditions de travail), la stabilisation de l'activité professionnelle des salariés, la baisse du turnover (qui conduira à baisser les coûts de remplacement et de formation des nouveaux salariés), ou encore l'augmentation de la productivité des salariés associée à cette sécurisation au travail.

Il n'y a pas de retour économique observable à très court terme, mais les effets seront bénéfiques pour une meilleure qualité de vie en général, laquelle influe sur les conditions physiques et mentales des salariés.

La prévention c'est 25 % d'absentéisme en moins, et 3,5 fois moins de turn-over.

Assurer la sécurité et la santé des salariés est une obligation légale pour les employeurs, mais au-delà de son caractère réglementaire, investir dans la prévention des risques professionnels **peut également s'avérer un facteur de réussite économique pour l'entreprise**.

La prévention est toujours bénéfique lorsqu'elle s'accompagne **de la mise en place de technologies et matériels plus récents.**

Ainsi, la mécanisation des activités physiques contraignantes, en plus de soulager les salariés, est presque toujours accompagnée d'une hausse de la productivité et d'économies d'échelles majeures.

La prévention ne doit plus apparaître comme une contrainte réglementaire, **mais comme un atout, à faire valoir dans l'optimisation et la gestion de l'appareil productif.**

L'INRS a publié **un document sur le lien entre prévention des risques professionnels et performance dans l'entreprise (05/2017).**

En Savoir Plus :

Prévention et performance d'entreprise. Panorama des approches et des points de vue INRS 07/2018

- Pour le Professeur W. Dab (Pr honoraire de la chaire Hygiène et Sécurité du CNAM) : Prévention BTP 10/2017 :



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

« La santé est l'un des rares sujets consensuels dans l'entreprise, l'investissement en prévention peut avoir **des bénéfices économiques**, mais aussi des bénéfices immatériels indirects, notamment **celui de créer un climat de confiance** c'est une condition très importante pour la compétitivité et la performance de l'entreprise. »

« *La prévention et l'anticipation des risques professionnels sont des enjeux majeurs pour la qualité de vie au travail **et un levier de compétitivité pour l'entreprise** ».*

❖ **Passer d'une logique de gestion du risque, à une logique d'investissement social.**

« La qualité de vie au travail ,la santé globale font sortir la santé au travail du seul champ des risques ,et mettent l'accent **sur la culture de prévention.**

La culture de prévention s'applique aussi bien à l'employeur qu'aux travailleurs, chacun pour ce qui le concerne.

La culture de prévention doit devenir une compétence ; c'est une tournure d'esprit qui s'acquière et peut être identifiée et reconnue dans la manière de gérer une situation concrète.

Elle contient une dimension éducative et une compréhension des déterminants de la santé (l'éducation sanitaire tout au long de la vie est essentielle)

À titre d'illustration, le fait de lutter contre la sédentarisation au poste de travail, est une façon d'intégrer une problématique de santé publique, dont l'entreprise tirera aussi bénéfice en limitant les risques d'apparition de certaines pathologies et donc d'absentéisme.

La santé au travail **doit devenir l'affaire de tous**, et non plus le cercle réservé à des experts de la prévention, **plutôt rares dans les PME**

H.Lanouzière Directeur de l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP)2022

- ❖ La Fédération nationale des travaux publics (FNTP) en partenariat avec :
 - Le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion
 - La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM)
 - L'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles (INRS)
 - L'Organisme Professionnel de Prévention du BTP (OPPBTB)



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Ont signé le **11/05/2023** une convention nationale de partenariat **pour l'amélioration continue de la santé au travail dans le secteur des Travaux Publics pour les cinq prochaines années 2023/2027**

Sur une durée de 5 ans, la convention engage les différents acteurs à :

- Favoriser la démarche d'évaluation des risques
- Identifier et promouvoir les bonnes pratiques de prévention
- Favoriser les échanges entre les réseaux des partenaires au niveau territorial
- Accompagner la mobilisation des entreprises pour réduire leur sinistralité
- Renforcer la prévention des risques professionnels dans les formations

Convention nationale de partenariat pour l'amélioration continue de la santé au travail dans le secteur des TP 11/05/2023



PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique